

Chili : pressions pour l'avortement d'une mineure

Author : Jeanne Smits

Categories : [Brèves](#), [Divers Jeanne smits](#), [Points non négociables](#)

Date : 12 juillet 2013



Le [Salon beige](#) a rendu compte de cette affaire traitée par les médias francophones et, d'ailleurs, dans le monde entier : la grossesse d'une fillette de 11 ans au Chili sert actuellement de prétexte au lobby de la mort pour réclamer la légalisation de l'avortement dans ce pays pour l'heure préservé qui affiche les plus bas taux de mortalité maternelle d'Amérique du Sud.



Les puissances médiatiques du monde entier réclament pour elle le « droit » à l'avortement alors qu'elle est enceinte de 14 semaines après avoir été violée à plusieurs reprises par le concubin de sa maman. Voici deux ans que la petite « Belén » a été confiée à la garde de sa grand-mère ; c'est lors de ses visites chez sa mère qu'elle a été abusée dans des conditions épouvantables. Lorsque sa grossesse a été découverte, elle a commencé par accuser un

camarade de classe – par peur. Car son « beau-père » avait menacé de tuer le petit frère et la mère de Belén si elle parlait. Une fois la vérité connue ladite mère a accusé sa fillette d'avoir « séduit » son amant, ajoutant que les relations avaient été consenties. Pauvre petite fille ! Elle a de nouveau expliqué s'être tue sous l'effet de la terreur...

Le « beau-père » se trouve aujourd'hui en prison.

Et il me semble que la petite Belén a davantage besoin d'amour et de compréhension, de protection et d'aide dans sa souffrance d'avoir été violée que d'une armée de féministes parasitant son histoire pour faire progresser leurs objectifs politiques.

Ce sont les féministes, il ne faut pas l'oublier, qui réclament la liberté sexuelle et qui ont obtenu la distribution de la pilule du lendemain pour les mineures de 14 à 18 ans à l'insu de leurs parents au Chili. Ce sont elles qui attendent avec avidité les « cas limites » comme ceux de la petite Belén pour pouvoir mettre en mouvement la presse mondiale et faire passer pour inhumains ceux qui osent réclamer la protection de la vie. L'affaire tombe à pic puisque que le bloc socialiste chilien veut justement présenter une proposition de loi d'avortement devant le congrès chilien.

Personne ne proteste contre la dévaluation du mariage et de la famille, contre le tort fait à cette fillette par le concubinage de sa mère avec un homme qui n'est pas son père – et pourtant, combien de ces histoires d'abus sexuels impliquent le « beau-père » d'adolescentes victimes d'une promiscuité dont elles ne sont en rien responsables ?

On insiste sur le fait que ce fut sous Augusto Pinochet que la légalité de l'avortement dit « thérapeutique » (en cas de danger pour la mère, malformation de l'enfant ou grossesse consécutive à un viol) a été supprimée au Chili. On rappelle moins que depuis cette date la mortalité maternelle n'a pas cessé de régresser pour se situer parmi les « meilleures » du monde – comme en Irlande, où l'avortement est encore pour quelques jours ou quelques semaines interdit en toutes circonstances.

La petite Belén s'est elle-même exprimée lors d'un entretien télévisé en affirmant : « Ce sera comme une poupée que je tiendrai dans mes bras. Je vais l'aimer beaucoup même si elle est de cet homme qui m'a fait du mal, cela ne fait rien, je vais l'aimer, je vais la changer. » Et le président du Chili, Eduardo Piñera, a [félicité](#) après ces propos la fillette de sa grande « maturité ».

Cela veut dire qu'elle ne sait rien de la demande d'avortement qui a été présentée en son nom et surtout à son insu par les organisations féministes ; les pressions pour qu'on tue le tout petit enfant qu'elle porte ne viennent ni d'elle, ni de sa famille, mais de groupes qui ont décidé qu'elle n'a pas le droit d'être enceinte ni de choisir la vie pour son enfant.

Telle est la contradiction devant laquelle le lobby de l'avortement ne recule pas : Michelle Bachelet, ancien président du Chili, a plaidé pour le « droit de choisir » de la petite Belén pour réclamer l'avortement pour elle, mais en fait elle ne milite pas du tout pour donner le droit de choisir à la mère : le seul choix possible, concevable dans le cas de Belén, c'est l'avortement,

elle l'a dit en assurant qu'à onze ans on n'est pas capable de choisir.

On en reste pour l'heure au stade du « débat », défini comme l'agitation médiatique pour le « droit à l'avortement » qui se révèle ici comme un « devoir d'avortement ». La petite Belén et les pouvoirs publics chiliens tiendront-ils bon ?

• ***Voulez-vous être tenu au courant des informations originales paraissant sur ce blog ? Abonnez-vous gratuitement à la lettre d'informations. Vous recevrez au maximum un courriel par jour. [S'abonner](#)***

© [leblogdejeannesmits](#)

[Réseau Riposte catholique](#)